

## T.P.E. - TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES

Disciplines	Horaire élèves	Horaire enseignant
Technologies de l'informatique et du multimédia		6
Education Socioculturelle.		6
Non affecté *		18
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>30</b>

\* horaire affecté au choix de l'établissement

Les TPE sont ainsi l'occasion pour l'élève de mener une démarche de conduite d'un projet personnel de sa définition à sa réalisation concrète. Ils visent principalement à faire acquérir aux élèves des méthodes de travail, et à développer de nouvelles capacités et compétences utiles pour leur poursuite d'études, leur vie sociale et professionnelle : autonomie, travail en groupe, recherche documentaire, argumentation, maîtrise de l'outil informatique, expression orale, conception de supports de communication diversifiés.

Ils incluent :

- définition du sujet et des contours de l'étude,
- mise au point d'une méthodologie intégrant différents types d'apports : ressources variées, recherche documentaire, stage en entreprise ou organisme ou exploitation ou atelier technologique de l'établissement,
- conduite de l'étude,
- préparation d'une communication à destination d'un public.

30 heures enseignant, affectées pour partie au choix de l'établissement, pour partie aux enseignants de T.I.M et d'E.S.C, sont consacrés à la mise en œuvre des T.P.E sur l'année de première.

Ce potentiel horaire permet d'encadrer des séances pluridisciplinaires d'accompagnement de la progression des projets des élèves, de la conception à la réalisation des outils de communication choisis.

Un temps de travail personnel est consacré par les élèves à la réalisation de leur projet, hors séances d'accompagnement.